Bataille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 75 Rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 20 MARS 1891.

PETITES ANNONCES.

F. L. AUDUBIET & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane. Etiquettes de Pharmacieens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 18 mars—1 an

TROUVER.—Une vache laitière est entrée chez le soussigné. Le propriétaire peut la retirer en payant les frais et en la déclarant à Dunquier, Bayou St-Jean, près du Chemin de la Métairie. 20 mars—3t.

A VENDRE.

A VENDRE.—De bonnes vaches à lait avec de jeunes veaux chez H. Hobnert, près de Harvey's Canal, paroisse Jefferson. 8 mars—1m

DEMANDES.

ON demande.—Un solliciteur pour représenter une Compagnie d'assurance contre l'incendie de première classe bien établie. Adresser 8 mars—1m' B. ANELLE.

ON demande à acheter ou à louer une maison pas bien grande, confortable et avec un grand terrain, dans la ville ou aux alentours. S'adresser 131 rue de Chartres. 17 mars—6t

ON demande. Une domestique de maison au No 94 Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser immédiatement. 11 mars—

REMEDES D'EMPLOI.

UN Français industrieux et bien recommandé, pouvant se rendre utile à tout, demande emploi à $10 par mois et nourri, dans une famille ou une institution. Louis Muller, 466 Bagatelle. 17 mars—7t

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme Susan Lecoste vs Jackson Gregory.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 14,516.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas. H. Lavilleheuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, à l'encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 31 mars 1891, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un wagon à quatre roues portant le No 771.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après inventaire enregistré au mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
20 mars—20 25 31

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Ignatius Hoppe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,456—Division D —Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Ignatius Hoppe, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. R. A. LUMINAIS, Greffier.
20 mars—20 23 29

Succession de Mlle Emily Julia Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,110.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Eliza C. Hunter, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS,
11 mars—11 15 20 Greffier.

Succession de Wm McLaughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,442—Division E.—Attendu que Mme Bridget McLaughlin, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm McLaughlin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS,
17 mars—17 22 26 Greffier.

Succession de Louis Blaser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,469.—Division E —Attendu que Mme Catherine Blaser a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Blaser, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS,
19 mars—19 24 28 Greffier.

Succession d'Antoine Marechal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,983—Division H—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme veuve Louise Marechal, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS,
19 mars—19 24 28 Greffier.

Succession de Mme Christina Engel, Veuve en premières noces de Adolph Hirt et en seconde noces de William Rivenc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,047—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme veuve Louise Marechal, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS,
19 mars—19 24 28 Greffier.

Frank Fleckinger vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,509—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Fleckinger, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS,
11 mars—11 15 20 Greffier.

R. H. Frayne & Cie vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,731—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Brown, séquestre syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS,
19 mars—19 24 28 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,885—Division E.—Frank L. Connelly vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du dit pétitionnaire Frank L. Connelly soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Frank L. Connelly soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, le LUNDI, 13ème jour d'avril 1891 à 11 heures A. M., à son bureau No 25 Allée Commerciale, dans le but d'accepter la remise des biens du dit pétitionnaire, prendre en considération sa décharge de toutes dettes; nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 mars 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 mars—17 24—avril 4 20

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,895—Division E.—Frank L. Connelly vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du dit pétitionnaire Frank L. Connelly soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Frank L. Connelly soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, le LUNDI, 13ème jour d'avril 1891 à 11 heures A. M., à son bureau No 25 Allée Commerciale, dans le but d'accepter la remise des biens du dit pétitionnaire, prendre en considération sa décharge de toutes dettes; nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 mars 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 mars—17 24—avril 4 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,519—Division E.—Ordre de Cour.—L. C. Nick vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers de Louis C. Nick, insolvable, soit par le présent convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, notaire, au son bureau, No 1,159 rue Magazine, en cette ville, le SAMEDI, 25me jour de mars 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de ce insolvable, nommer un syndic, voter sur son application pour être déchargé et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 février 1891.
Signé: THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 mars—17 24—avril 4 20

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,695—Division E.—Frank L. Connelly vs ses créanciers.—Que la cession des biens du dit pétitionnaire Frank L. Connelly soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Frank L. Connelly soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, le LUNDI, 13ème jour d'avril 1891 à 11 heures A. M., à son bureau No 25 Allée Commerciale, dans le but d'accepter la remise des biens du dit pétitionnaire, prendre en considération sa décharge de toutes dettes; nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 mars 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 mars—17 24—avril 4 20

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 10 MARS—CLASSE No 165.
Tirage de 6 heures P. M.

37 24 7 39 60 18 74 17 69 64 20 78

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 10 mars 1891—4 heures P. M.
J. A. ROUSSEAU,
W. P. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.
Les place de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L.S.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires du grand tirage trimestriel sont tous les autres dix mois de l'année, et tout lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et sécuriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous jugeons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jos. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paie ront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos commettants.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 AVRIL 1891.
GROS LOT:
$30,000.

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,000

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAR MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés aux correspondants.
Adresser à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour déposer à nos correspondants et pour envoyer les lises de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continuent à livrer toutes autres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.
(Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express sans frais aucuns.
ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêté de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur ouvert et contre-tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.
La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à son élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1910. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.
N. B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.

Il y a tant de systèmes frauduleux et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot sérieux.

Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires du grand tirage trimestriel sont tous les autres dix mois de l'année, et tout lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et sécuriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous jugeons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jos. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paie ront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos commettants.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 AVRIL 1891.
GROS LOT:
$30,000.

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,000

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAR MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés aux correspondants.
Adresser à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour déposer à nos correspondants et pour envoyer les lises de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continuent à livrer toutes autres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.
(Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express sans frais aucuns.
ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêté de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur ouvert et contre-tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.
La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à son élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1910. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.
N. B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.

Il y a tant de systèmes frauduleux et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot sérieux.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété située coin des rues Broad et Dumaine (les bornes par les rues Canal et Dorgenois).

Et une propriété rue Gasquet, entre Robertson et Dorgenois, (l'arrière rue Canal Canal.)

Edward Kenny vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,072.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 18 février 1891. A moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Trois certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 2me District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Broad, Canal, Dorgenois et Dorgenois, désignés comme les terrains Nos 7, 8 et 9 sur un plan déposé en l'étude du Magnier, ex-notaire, comme plan No 79; les dits terrains se tenant, et mesurant chacun, trente quatre pieds cent pouces et six lignes de façade rue Broad, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine; le dit terrain No 9 formant le coin des rues Broad et Canal.

2° Deux certains terrains situés dans le premier district de cette ville, carré d'îlet formé par les rues Rochablave, Dorgenois, Gasquet et Canal, désignés par les Nos 16 et 17 et mesurant, mesure américaine, comme suit:

Le terrain No 16, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet sur cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 17, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet, sur cent, cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout d'après un plan du voyer d'Hémécourt, du 17 mars 1863, annexé à un acte pardevant Dueros, not-ire, le 21 avril 1885.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur formant le coin sud-ouest des rues St-Charles et Terpsichore, maintenant occupée comme une grocerie. Sur crédit à termes et intérêt très bas.

Traders Bank vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,344.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou quel que ce soit, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Enterpe, Carondelet et Terpsichore, désigné par le No Quatre sur un plan dressé par C. A. Hedin le 17 décembre 1852 et déposé au bureau de T. O. Stark, ex-notaire en cette ville, d'après le plan 122 et mesurant conformément à cet acte, trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

Geo Rust vs R. F. Fenno,
No 11,932.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le VENDREDI, vingt cinq du mois de mars 1891, à midi, à l'entrée principale de la douane, rue du Canal, dans cette ville, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Vingt six certificats numérotés de 58 à 83 inclusivement, représentant mille actions chacun du fonds capital du Bitter Silver Company de la Nouvelle-Orléans, Lne, portant le nom de R. F. Fenno, étant payées en plein et non assessables et représentant en moyenne six mille actions.

Valeur au pair des dites actions du capital $10 chacune.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS,
Nouvelle-Orléans, 10me jour de mars 1891.
J. B. DONNALLY,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
16 mars—16 20 26 27

H. L. Birdstrup vs. Philip Thompson.
—No 11,950.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District Est de la Louisiane—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, MARDI, 24me jour de mars 1891, à midi, à l'entrée principale de la Douane, de la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir:

Certificat numéro (8) huit, représentant soixante actions dans le fonds capital du Electric Traction and Manufacturing Co, qui est au nom de Philip Thompson, défendeur dans l'affaire ci-dessus.

Valeur au pair des dites actions de stock, $100 chacune.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis,
Nouvelle-Orléans, le 10me jour de mars 1891.
J. B. DONALLY,
Marshal des Etats-Unis, District de l'Est de la Louisiane.
10 mars—10 14 16 19 24

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months $1 each.

New Orleans Brewing Association.

Peter Blaise, Président; H. P. Dielmann, Vice-Président; Ernest Pragst, Secrétaire.

BUREAUX:
No 194 RUE COMMUNE,
NOUVELLE-ORLEANS.
$1 août—1 an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et désirable située au coin des rues Jackson et Rousseau (lites bornées par les dites rues et les rues Philip et St-Thomas.) A long crédit et bas taux d'intérêt.

Wesley E. Lawrence vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,240.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou quel que ce soit, en quelque sorte ou dépendant situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Rousseau, Philip et St-Thomas [anciennement Fulton] désignés comme les Nos 1 et 3 sur un plan du dits lots et d'autres fait par Arthur DeArnas, voyer, le 22 février 1866, annexé à un acte de vente de mademoiselle Mary A. May à O. M. Redon, fait pardevant Magner, ancien notaire en cette ville, le 20 mars 1866 les dits lots mesurant au pied américain comme suit:

Le lot No un mesure vingt-trois pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur et façade à la rue Rousseau et entre lignes parallèles de cent pieds deux pouces, formant le coin des dites rues, et le lot No trois mesure trente huit pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds deux pouces, étant la même propriété acquise par le défendeur par achat du plaintif après un acte fait pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté le 21 janvier 1890, titre enregistré C. O. Book 182 folio 284.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de mille piastres avec intérêt sur la dite somme au taux de cinq pour cent par an du 21 janvier 1890 jusqu'à parfait paiement. Deux cents piastres d'intérêt accru au taux de 5 0/0 par an sur les quatre billets (désignés plus bas) de mille piastres chacun, du 21 janvier 1890 au 21 janvier 1891. Cinq pour cent d'honoraires d'avocats sur le montant total réclamé. Quatre piastres cinquante pour frais de copie de l'acte et certificat d'enregistrement, les frais et charges de l'affaire et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement (jusqu'à concurrence du montant de son enchère) de quatre billets à ordre de mille piastres chacun, tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, daté le 21 janvier 1890 et payables respectivement dans deux, trois, quatre et cinq ans après leur date, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an du jour de leur date jusqu'à parfait paiement, l'intérêt payé annuellement [8200 [illegible] 1891, et ayant comme sûreté le privilège de vendeur vis à vis du dit bien, ainsi qu'il est dit plus haut, tout garanti par hypothèque, lien et privilège de vendeur sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du plaintif, d'après acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté le 21 janvier 1890.

L'acquéreur assumera toutes les obligations, etc., de l'acte original de l'hypothèque ayant rapport aux honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—1 8 11 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RARE OCCASION.

Vente par le Shérif Civil de la vente et bien construite bâtisse en briques à trois étages, formant le coin sud-ouest des rues Tchoupitoulas et Commune, actuellement occupée par MM. Jasger et De Pass, comprenant les magasins portant les Nos 9, 11, 13 rue Tchoupitoulas, situés dans la partie la plus commerciale des affaires de gros de la ville, facilement loués à de bons prix—Magasins facilement subdivisibles à peu de frais.

La vente devant être faite sans évolution à deux mois de crédit en un billet portant seulement 6 0/0 d'intérêt.

Plans exposés à la Bourse.

D. C. McCan vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magazine, désigné par la lettre A, sur un plan de De Pouilly, daté le 8 septembre 1862, déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire, sur un plan 33, et mesurant soixante-deux pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, surcent neuf pieds de profondeur et de façade rue Commune; quarante trois pieds de largeur sur la limite inférieur; de là il s'étend de quatre pieds six pouces de profondeur, vers la rue Tchoupitoulas pour un pied huit pouces vers la rue Gravier, et de là, deux pieds neuf pouces vers la rue Tchoupitoulas; de là treize pieds vers la rue Gravier, et de là, cent huit pieds, sept pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Ve Mary Orkota, d'après un acte pardevant Chas G. Andry, ex-notaire, le 13 mars 1889. (Bureau des Aliénations, livre 124, fol. 719.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
10 mars—10 17 24 31—4 11 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Antoile Agusti vs In Succession et les Héritiers de Alex. Gonzales.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,9 3.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mme Joséphine Gautier à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Mme Jo Séphine Gautier, en et à la propriété ci-après désignée, savoir:

Un certain terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Annunciation, Calliopeva, Huitième et Neuvième, portant le numéro municipal 76 de la rue Huitième, et désigné comme le terrain No 11, dans le carré No 84, mesurant vingt-sept pieds quatre pouces de façade rue Huitième, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24